



Note de présentation du budget primitif 2025

Conseil Communautaire du 19 décembre 2024

Sommaire

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
I - LE BUDGET PRINCIPAL.....	4
A - L'équilibre général du budget principal	4
B- Le budget de fonctionnement	4
Les recettes de fonctionnement	5
Les dépenses de fonctionnement	6
C- Le budget d'investissement	9
II - LES BUDGETS ANNEXES	10
A - Les budgets annexes eau potable - assainissement	10
B- Budget Zones d'Activités Economique (ZAE)	12
C - Budget Déchets	12
D - Budget Gemapi	13
E - Budget Transport – Mobilité	14
II – PRESENTATION CONSOLIDEE	15
A - L'EPARGNE	15
L'épargne de gestion	15
L'épargne brute	16
L'épargne nette	16
B- LA DETTE	16
IV – PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES.....	17

PRÉAMBULE

La communauté d'agglomération a préparé son budget avec la volonté de maintenir une situation financière saine malgré un contexte international compliqué et un contexte national marqué par le redressement des comptes publics. Ce projet de loi de finances s'élabore également dans un climat de préoccupations majeures pour les Français, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat et l'inflation. Les recettes des collectivités territoriales s'amoindrissent du fait d'une revalorisation mécanique des bases d'imposition qui passe en dessous des 2%. Les aides et dotations de l'Etat seront en diminution au regard des mesures de restriction engagées par le Gouvernement. CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a décidé de ne pas faire évoluer ses taux de fiscalité.

Concernant les dépenses de fonctionnement du budget principal, un effort global des services de l'agglomération a été réalisé à hauteur de 5% minimum pour les dépenses non contraintes par rapport aux inscriptions budgétaires 2024.

Ainsi, le niveau d'autofinancement reste toujours satisfaisant et permet un programme d'investissement de 15M€ sur le budget principal. Concernant la dette, celle-ci reste stable et donc peu élevée. La communauté d'agglomération a fait preuve de maîtrise en la maintenant à un niveau raisonné, préservant ainsi l'avenir.

Le budget 2025 voit également la poursuite de l'application du Pacte de solidarité financier et fiscal qui a été voté le 15 décembre 2022. Les mécanismes de solidarité entre les communes et la communauté d'agglomération ont été revus et impactent encore un peu plus le budget depuis 2024 par la mise en place d'un fonds de concours pour projets structurants sur la période 2024-2026 et abondé annuellement à hauteur de 3 millions.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

A - L'équilibre général du budget principal

La synthèse budgétaire du budget principal

Section de fonctionnement				Section de fonctionnement			
	BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses	62 101 798	62 529 953	0,7%	Recettes	62 101 798	62 529 953	0,7%
011 Charges à caractère général	9 089 378	8 734 187	-3,9%	70 Produits de l'exploitation	4 727 115	4 941 999	4,5%
012 Charges de personnel	14 157 646	15 432 800	9,0%	73 Impôts et taxes	46 607 512	45 943 034	-1,4%
65 Autres charges de gestion	13 912 769	12 592 812	-9,5%	74 Dotations, subventions, participations	8 673 957	9 431 870	8,7%
66 Charges financières	120 000	100 000	-16,7%	75 Autres produits de gestion courante	96 836	49 050	-49,3%
014 Atténuations de produits	16 459 571	16 311 154	-0,9%	013 Atténuations de charges	40 000	220 000	450,0%
67 Charges exceptionnelles	1 000	3 000	200,0%	77 Produits exceptionnels		1 000	
68 Dotations aux provisions				78 Reprises sur provisions			
042 Dotations et autres opérations d'ordre	5 133 502	4 442 000	-13,5%	042 Opérations d'ordre	1 956 378	1 943 000	-0,7%
023 Virement à la section d'investissement	3 227 932	4 914 000	52,2%	002 Résultat de fonctionnement reporté		au BS	
Epargne brute	6 405 056	7 413 000					
Epargne nette	5 205 056	6 213 000					

Section d'investissement				Section d'investissement			
	BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses	19 543 824	18 666 866	-4,5%	Recettes	19 543 824	18 666 866	-4,5%
16 Remboursement des emprunts	1 200 000	1 200 000	0,0%	10/13 Dotations, Subventions	5 507 835	2 961 995	-46,2%
20/21/23 Dépenses d'équipement	15 451 326	14 813 211	-4,1%	1 068 Excédents de fonctionnement capitalisés			
26 Participations et créances	60 600	60 600	0,0%	16 Emprunts	4 884 760	5 944 916	21,7%
27 Autres immobilisations financières	550 100	386 100	-29,8%	27 Autres immobilisations financières	459 375	40 000	-91,3%
458 Opérations pour compte de tiers	175 420	113 955	-35,0%	458 Opérations pour compte de tiers	175 420	193 955	10,6%
				024 Produit de cessions d'immobilisations	5 000	20 000	300,0%
040 Opérations d'ordre (transferts)	1 956 378	1 943 000	-0,7%	040 Amort. Provisions & autres op. d'ordre	5 133 502	4 442 000	-13,5%
041 Opérations patrimoniales	150 000	150 000		021 Virement de la section de fonctionnement	3 227 932	4 914 000	52,2%
				041 Opérations patrimoniales	150 000	150 000	
TOTAL GENERAL	81 645 622	81 196 819	-0,5%	TOTAL GENERAL	81 645 622	81 196 819	-0,5%

Le tableau ci-dessus présente les grands équilibres du budget primitif 2025. Cette balance reprend l'ensemble des mouvements budgétaires pour l'exercice à venir.

Le budget primitif s'équilibre sur une masse de 81 196 819 € dont :

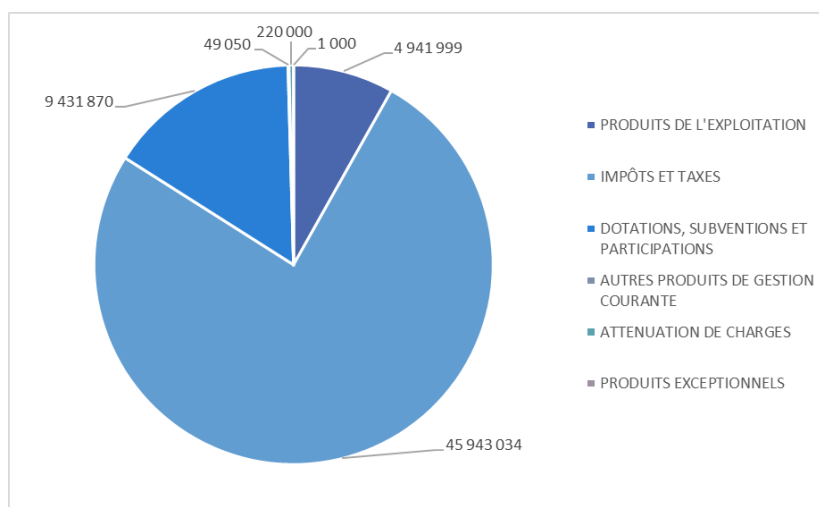
- Fonctionnement : 62 529 953 €
- Investissement : 18 666 866 €

B- Le budget de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 53 173 953€ et les recettes réelles à 60 586 953€, ce qui permet de dégager une épargne brute de 7 413 000€. L'épargne brute dégagée de ce budget autofinance les investissements après remboursement du capital des emprunts (1 200 000€). L'équilibre réel est donc correctement assuré dans la mesure où l'épargne brute couvre plus de 6 fois le remboursement du capital.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 60 586 953€ au budget primitif 2025.



La fiscalité

La fiscalité représente la part essentielle des recettes de fonctionnement, pour un montant prévisionnel de 45,9M€, soit 75,83% des recettes réelles.

En 2025, les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, du foncier non bâti et du foncier bâti ainsi que le taux de la Cotisation Foncière des entreprises ne seront pas augmentés.

Détail des produits fiscaux inscrits au budget primitif 2025 :

Fiscalité avec pouvoir de taux	Produit	Taux
TAXE D'HABITATIONS Résidence sec.	11 072 994	Taux : 8,24%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	2 978 085	Taux : 1,50%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	44 488	Taux : 2,83%
CFE	7 880 083	Taux : 26,63%

Fiscalité sans pouvoir de taux	Produit
IFER	469 074
TASCOM	2 070 627
FRACTION DE TVA (TH)	14 782 748
FRACTION DE TVA (CVAE)	3 925 257

La Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 5 768 976€ pour 2025.

- 2 903 219€ pour la part intercommunalité
- 2 865 757€ pour la part compensation

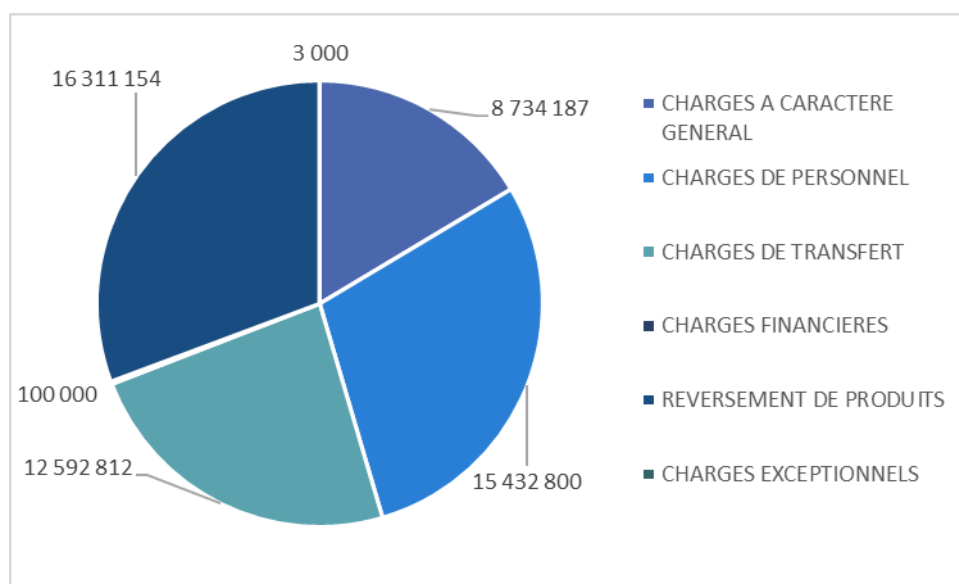
Les produits de l'exploitation

Le chapitre « produits de l'exploitation » est inscrit à hauteur de 4,9M€ : la majorité de ce montant correspond aux refacturations de charges et de mise à disposition du personnel aux budgets annexes (eau, assainissement, déchets, GEMAPI et transport) ainsi qu'à des organismes extérieurs tel que la SPL La Baule Presqu'île de Guérande par exemple.

Les autres produits des services proviennent des entrées au musée des marais salants et au château de Ranrouët ainsi qu'aux inscriptions au conservatoire intercommunal de musique.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 53 173 953€ au budget primitif 2025.



Les charges à caractère général

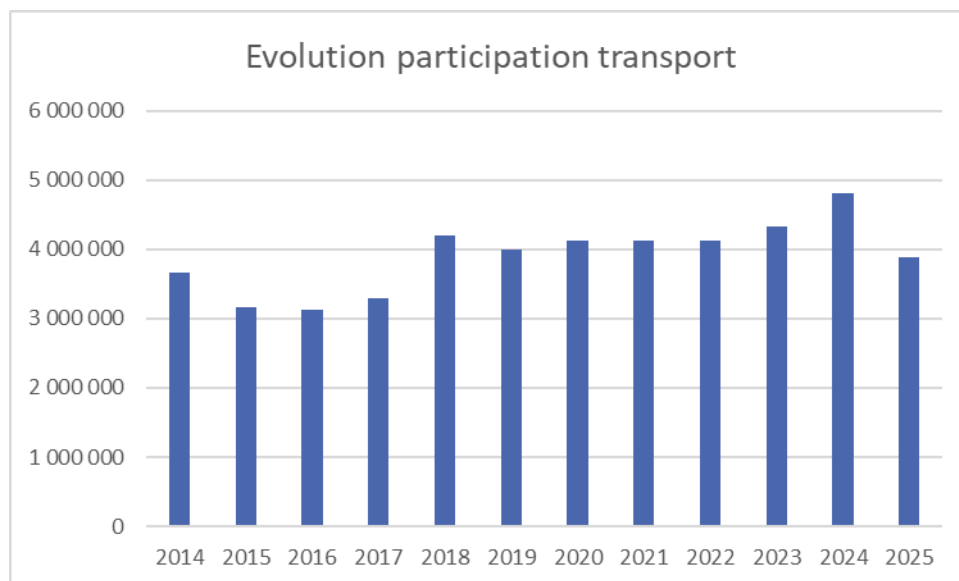
Grâce à un effort général des services, ces charges sont en baisse par rapport à 2024 à hauteur de -3,9%.

Les charges de personnel

Le montant des charges de personnel du budget principal s'élève à 15,4 K€. L'augmentation s'explique notamment par l'intégration de 8 agents du syndicat mixte transports, la mise en œuvre du nouveau RIFSEEP, les titres restaurants ainsi que la revalorisation de la participation à la prévoyance.

Les charges de transfert

Depuis le 1^{er} septembre 2024, l'Agglo a repris la compétence « transport – mobilité ». Pour cela, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo abonde le budget annexe dédié à hauteur de 3 885 000€ ; s'ajoute à ce montant le versement mobilité qui est directement octroyé maintenant à ce budget annexe, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce versement mobilité a été estimé à 2 945 091€ pour 2025.



Les autres transferts de charges

- Renouvellement de la DSP à la SPL La Baule Presqu'île de Guérande (en charge du tourisme sur le territoire) pour les années 2023-2027. Les crédits inscrits pour l'exercice 2025 s'élèvent à 3,06 M€ (+5,52% : augmentation contractuelle).
- Contributions aux SDIS 44 et 56 pour un montant de 4,02 M€ soit une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de 3,08%.

Les reversements de produits

LE FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 (disparition de la Taxe Professionnelle). Le prélèvement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.

Son montant est figé à 10 314 902€ pour Cap Atlantique.

LE FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Il n'y a pas d'évolution de l'enveloppe au niveau national (1 Mds€). L'inscription budgétaire est de 975K€ pour 2025.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

COMMUNES	AC provisoire versée à la commune par Cap Atlantique (fonctionnement)	AC provisoire versée par la commune à Cap Atlantique (fonctionnement)	AC provisoire versée par la commune à Cap Atlantique (Investissement)	SOLDE DES VERSEMENTS D'AC 2025
ASSERAC		132 454	31 493	-163 947
BATZ-SUR-MER	94 313		122 501	-28 188
CAMOËL		47 774	14 005	-61 779
FEREL		73 744	17 685	-91 429
GUERANDE	1 518 184		316 989	1 201 195
HERBIGNAC	902 062		45 135	856 927
LA BAULE	196 531		427 799	-231 268
LA TURBALLE		292 060	152 626	-444 686
LE CROISIC	451 770		115 949	335 821
LE POULIGUEN	220 576		124 717	95 859
MESQUER		211 187	131 616	-342 803
PENESTIN		217 753	65 369	-283 122
PIRIAC-SUR-MER		342 974	175 263	-518 237
SAINT-LYPHARD		249 193	61 722	-310 915
SAINT-MOLF		60 605	30 187	-90 792
TOTAL en euros	3 383 436	1 627 745	1 833 056	-77 364

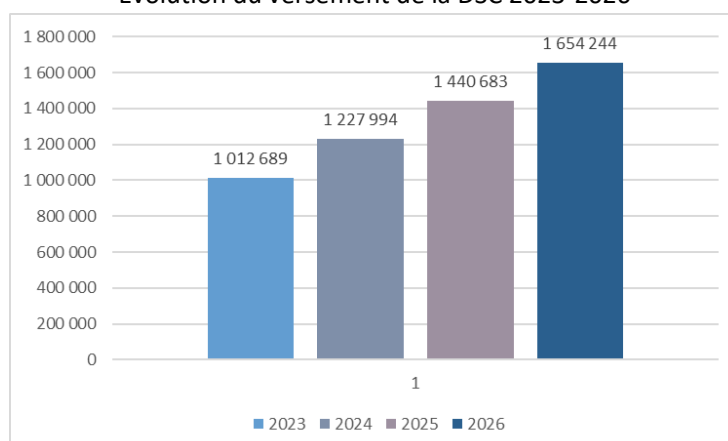
Les éléments qui font varier l'attribution de compensation pour le prochain exercice sont les suivants :

- Montée progressive de la part investissement des eaux pluviales (pour rappel lissage sur 10 ans)
- Evolution de la refacturation de la mutualisation pour la porter à 90% du coût (avec lissage sur 4 ans), soit 3 251 870€.
- L'intégration, dans le cadre de la prise de compétence emploi, de la cotisation aux maisons des jeunes et de la culture des communes membres pour un montant de 163K€ (montant 2024, susceptible d'évoluer en fonction de l'indice publié par l'INSEE début 2025).

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Une nouvelle Dotation de Solidarité Communauté est versée aux communes de l'agglomération depuis 2023. Cette dernière prend en compte les critères légaux obligatoires. Elle est calculée sur la base du potentiel fiscal 3 taxes de la commune ainsi que le revenu imposable des habitants. L'enveloppe globale est fixée à 1,6M€, mais les versements sont lissés pour atteindre le montant définitif en 2026.

Evolution du versement de la DSC 2023-2026



C- Le budget d'investissement

Les principaux investissements inscrits au budget primitif 2025 pour un montant total de 15,2M€

BUDGET PRINCIPAL (OPERATIONS D'EQUIPEMENT)	BP 2025
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 608 000
AMENAGEMENT	54 816
HABITAT	1 770 000
GENS DU VOYAGE	216 500
RESSOURCES (GARAGE & BATIMENTS ADMINISTRATIFS)	610 720
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 100 000
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1 928 160
ENVIRONNEMENT	742 498
EAUX PLUVIALES	2 285 337
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 569 800
EQUIPEMENTS CULTURELS	2 122 700
OFFICES DE TOURISME	49 700
MOBILITE	1 180 200
TOTAL	15 238 431

L'année 2025 voit la fin des travaux de construction de la piscine d'Herbignac et le début des travaux du conservatoire intercommunal de musique ; la réalisation de ces travaux ayant été retardés en 2024. La politique habitat se voit octroyer une enveloppe de 1 770 000€. La nouvelle compétence mobilité se voit attribuer une enveloppe de 1 180 200€ dans la perspective de la mise en œuvre d'une DSP transport – mobilité à partir du 1^{er} septembre 2025.

Les subventions d'investissement

La collectivité s'attache systématiquement à rechercher des subventions des différents partenaires institutionnels pour financer ses investissements. Cet accompagnement est indispensable à la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement.

Les principales subventions d'investissement concernent :

-	Le conservatoire intercommunal de musique	132 149 €
-	Les itinéraires cyclables	249 687 €
-	La piscine d'Herbignac	209 164 €
-	La biodiversité	276 489 €
-	Trait de côte	87 350 €
-	CTO - Economies primaires	84 600 €
-	Château de Ranrouët	49 500 €
-	SCOT	40 000 €

II - LES BUDGETS ANNEXES

A - Les budgets annexes eau potable - assainissement

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour financer le service rendu, en application des dispositions prévues par les articles L. 2224-11 et L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Un financement par redevance implique de spécialiser le budget du service, de manière à équilibrer le budget en recettes et en dépenses.

Pour les SPIC, une traçabilité budgétaire spécifique via un budget annexe est obligatoire afin de garantir la stricte correspondance entre le coût et la redevance.

Budget eau potable – Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024			BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses		3 947 250	6 866 503	74,0%		Recettes	3 947 250	6 866 503	74,0%
011	Charges à caractère général	340 803	3 226 140	846,6%	70	Produits de l'exploitation	3 803 250	6 723 003	76,8%
012	Charges de personnel	309 000	370 000	19,7%	75	Autres produits de gestion cour.	87 000	87 000	0,0%
65	Autres charges de gestion	63 500	63 675	0,3%	76	Produits financiers			
66	Charges financières	225 000	202 000	-10,2%	77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles				78	Reprise sur provision			
022	Dépenses imprévues								
042	Dotations et autres opérations d'ordre	1 535 300	1 484 200	-3,3%	042	Quote part sub. Inv. Transférée SI	57 000	56 500	-0,9%
023	Virement à la section d'investissement	1 473 647	1 520 488	3,2%	002	Résultat de fonctionnement reporté		au BS	
Epargne brute		2 951 947	2 948 188						
Epargne nette		2 051 947	2 058 188						

Section d'investissement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024			BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses		8 034 000	9 696 175	20,7%		Recettes	8 034 000	9 696 175	20,7%
16	Remboursement des emprunts	900 000	890 000	-1,1%	10/13	Dotations, Subventions			
20/23	Dépenses d'équipement	6 927 000	8 599 675	24,1%	1068	Excédent de fonct. capitalisé			
20/23	reports n-1				16	Emprunts	4 875 053	6 541 487	34,2%
458	Opérations pour compte de tiers				458	Opérations pour compte de tiers			
020	Dépenses imprévues								
040	Opérations d'ordre (transferts)	57 000	56 500	-0,9%	040	Amort. Provisions et autres op. ordre	1 535 300	1 484 200	-3,3%
					021	Virement de la section de fonctionnement	1 473 647	1 520 488	3,2%
041	Opérations patrimoniales	150 000	150 000		041	Opérations patrimoniales	150 000	150 000	
TOTAL GENERAL		11 981 250	16 562 678	38,2%	TOTAL GENERAL		11 981 250	16 562 678	38,2%

Le budget eau potable est équilibré à 16,5M€ dont 6,8M€ en exploitation et 9,7M€ en investissement.

Principales dépenses d'investissement du budget eau potable

TRAVAUX RESEAUX	5 344 675
EXPLOITATION	3 255 000
TOTAL	8 599 675

Budget assainissement – Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses		9 196 482	10 451 535	13,6%	Recettes		9 196 482	10 451 535	13,6%
011	Charges à caractère général	886 157	2 130 327	140,4%	70	Produits de l'exploitation	8 078 182	9 318 235	15,4%
012	Charges de personnel	826 960	900 000	8,8%	74	Dotations, subventions, participations			
65	Autres charges de gestion	43 000	46 675	8,5%	75	Autres produits de gestion courante	63 400	63 400	0,0%
66	Charges financières	800 000	590 000	-26,3%	76	Produits financiers	84 900	84 900	0,0%
67	Charges exceptionnelles	20 000	20 000	0,0%	77	Produits exceptionnels			
022	Dépenses imprévues		20 000						
042	Dotations et autres opérations d'ordre	5 035 000	5 038 000		042	Quote part sub. Inv. Transférée SI	970 000	985 000	1,5%
023	Virement à la section d'investissement	1 585 365	1 706 533		002	Résultat de fonctionnement reporté		au BS	
Epargne brute		5 650 365	5 759 533						
Epargne nette		2 750 365	2 799 533						
Section d'investissement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024	Section d'investissement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses		10 037 370	11 249 320	12,1%	Recettes		10 037 370	11 249 320	12,1%
16	Remboursement des emprunts	2 900 000	2 960 000	2,1%	10/13	Dotations, Subventions	570 065		-100,0%
20/23	Dépenses d'équipement	6 017 370	7 154 320	18,9%	1068	Excédent de fonct. capitalisé			
20/23	reports n-1				16	Emprunts	2 696 940	4 354 787	61,5%
020	Dépenses imprévues				040	Amort. provisions et autres op. d'ordre	5 035 000	5 038 000	
040	Opérations d'ordre (transferts)	970 000	985 000	1,5%	021	Virement de la section de fonctionnement	1 585 365	1 706 533	
041	Opérations patrimoniales	150 000	150 000	0,0%	041	Opérations patrimoniales	150 000	150 000	
TOTAL GENERAL		19 233 852	21 700 855	12,8%	TOTAL GENERAL		19 233 852	21 700 855	12,8%

Le budget assainissement est équilibré à 21,7M€ dont 10,45M€ en exploitation et 11,25M€ en investissement.

Principales dépenses d'investissement du budget assainissement

TRAVAUX RESEAUX	4 358 500
STEP ET EMISSAIRES	70 000
RESEAUX DE TRANSFERT	1 160 000
ETUDES	28 500
GESTION DU PATRIMOINE	1 537 320
TOTAL	7 154 320

Budget SPANC – Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024	Section de fonctionnement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses		204 852	204 852	0,0%	Recettes		204 852	204 852	0,0%
011	Charges à caractère général	78 402	79 252	0,01	70	Produits de l'exploitation	204 852	204 852	0,0%
012	Charges de personnel	124 040	125 000	0,01	74	Dotations et participations			
65	Autres charges de gestion	10	500		77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles	100	100		013	Atténuations de charges			
022	Dépenses imprévues								
042	Dotations et autres opérations d'ordre								
023	Virement à la section d'investissement	2 300			002	Résultat de fonctionnement reporté		au BS	
Epargne brute		2 300	0						
Epargne nette		2 300	0						
Section d'investissement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024	Section d'investissement		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses		2 300	2 300	0,0%	Recettes		4 600	2 300	-50,0%
20/23	Dépenses d'équipement	2 300	2 300		16	Emprunts	2 300	2 300	0,0%
					1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
					040	Amort. provisions et autres op. d'ordre	-	-	
					021	Virement de la section de fonctionnement	2 300	-	-100,0%
TOTAL GENERAL		207 152	207 152	0,0%	TOTAL GENERAL		209 452	207 152	-1,1%

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est un service local chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de la contrôler.

Ce budget annexe permet d'en retracer les dépenses et recettes. Il doit s'équilibrer avec les redevances des usagers. Comme pour les budgets eau et assainissement, le budget principal ne peut pas apporter de subvention d'équilibre au budget du SPANC. Le budget SPANC est équilibré à 207,1K€ dont 204,8K€ en exploitation et 2,3K€ en investissement.

B- Budget Zones d'Activités Economique (ZAE)

Budget Zones d'activité - Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement				BP	Section de fonctionnement				BP
				2025/ BP 2024					2025/ BP 2024
Dépenses					Recettes				
1 313 054				-89,0%	1 313 044				-89,0%
011	Charges à caractère général	27 480	23 760	-13,5%	70	Produits de l'exploitation	217 086	144 802	-33,3%
012	Charges de personnel				74	Dotations, subventions, participations			
65	Autres charges de gestion	10		-100,0%	75	Autres produits de gestion courante			
66	Charges financières				77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 285 564	121 042	-90,6%	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 095 958		-100,0%

Section d'investissement				BP	Section d'investissement				BP
				2025/ BP 2024					2025/ BP 2024
Dépenses					Recettes				
1 285 204				-90,6%	1 285 564				-90,6%
16	Remboursement des emprunts	189 606	121 042	-36,2%	10/13	Dotations, Subventions			
21/23	Dépenses d'équipement				16	Avances remboursables			
020	Dépenses imprévues				1068	Excédent de fonct. capitalisé			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 095 598		-100,0%	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 285 564	121 042	-90,6%
					360				
TOTAL GENERAL				-89,8%	TOTAL GENERAL				-89,8%
2 598 258					2 598 608				
265 844					265 844				

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations relatives à la gestion en régie de lotissements à caractère économique destiné à la vente. L'ensemble des terrains sont viabilisés et sont en cours de commercialisation.

Le budget est équilibré à 2,6K€ dont 1,4K€ en fonctionnement et 1,2K€ en investissement.

C - Budget Déchets

Dans un souci de transparence, la Communauté d'Agglomération a créé ce nouveau budget en 2023 pour retracer les comptes du service gestion des déchets dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel du service financé par la TEOM.

Budget Déchets - Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement				BP	Section de fonctionnement				BP
				2025/ BP 2024					2025/ BP 2024
Dépenses					Recettes				
23 179 992				6,5%	23 179 992				6,5%
011	Charges à caractère général	18 069 600	18 435 925	2,0%	70	Produits de l'exploitation	3 967 550	4 473 785	12,8%
012	Charges de personnel	3 483 410	3 985 205	14,4%	73	Impôts et taxes	19 212 442	20 146 775	4,9%
65	Autres charges de gestion	6 000	16 000	166,7%	74	Dotations, subventions, participations			
66	Charges financières	31 200	27 600	-11,5%	75	Autres produits de gestion courante			
67	Charges exceptionnelles		25 000		013	Atténuation Charges		60 000	
68	Dotations aux provisions				78	Reprises sur provisions			
042	Dotations et autres opérations d'ordre	1 430 806	1 103 000	-22,9%	042	Opérations d'ordre			
023	Virement à la section d'investissement	158 976	1 087 830	584,3%	002	Résultat de fonctionnement reporté		au BS	
Epargne brute									
1 589 782									
Epargne nette									
1 317 782									

Section d'investissement				BP	Section d'investissement				BP
				2025/ BP 2024					2025/ BP 2024
Dépenses					Recettes				
2 122 000				60,5%	2 122 000				60,5%
16	Remboursement des emprunts	272 000	272 000	0,0%	10/13	Dotations, Subventions	217 842	0	-100,0%
20/23/27	Dépenses d'équipement	1 770 000	3 054 278	72,6%	1 068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
20/23/27	reports				16	Emprunts	234 376	1 135 448	384,5%
458	Opérations pour compte de tiers				27	Autres immobilisations financières			
					458	Opérations pour compte de tiers			
					024	Produit de cessions d'immobilisations			
					040	Amort. Provisions & autres op. d'ordre	1 430 806	1 103 000	-22,9%
041	Opérations patrimoniales	80 000	80 000		041	Opérations patrimoniales	80 000	80 000	0,0%
040	Opérations d'ordre (transferts)				021	Virement de la section de fonctionnement	158 976	1 087 830	
TOTAL GENERAL				11,0%	TOTAL GENERAL				11,0%
25 301 992					25 301 992				
28 086 838					28 086 838				

Ce budget est équilibré à 28M€ dont 24,6M€ en fonctionnement et 3,4M€ en investissement.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui finance le service, sera ajusté au taux d'équilibre (taux estimé à 9,96% en fonction de l'évolution des bases prévisionnelles) afin de couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Principales dépenses d'investissements du budget annexe Déchets

SCHEMA DIRECTEUR DECHETTERIE	100 000
COLLECTE SELECTIVE ET PAV	999 000
PARC AUTO DECHETS	755 278
UVE DECHETS	1 200 000
TOTAL	3 054 278

D - Budget Gemapi

Budget GEMAPI - Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement				Section de fonctionnement			
	BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024		BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024
Dépenses	1 200 200	1 195 700	-0,4%	Recettes	1 200 200	1 195 700	-0,4%
011 Charges à caractère général	262 500	444 500	69,3%	70 Produits de l'exploitation	3 000		-100,0%
012 Charges de personnel	150 000	250 000	66,7%	73 Impôts et taxes	1 120 000	1 120 000	0,0%
65 Autres charges de gestion	254 000	262 000	3,1%	74 Dotations, subventions, participations	77 200	75 700	-1,9%
66 Charges financières	12 000	8 710	-27,4%	75 Autres produits de gestion courante			
67 Charges exceptionnelles				77 Produits exceptionnels			
042 Dotations et autres opérations d'ordre	6 000		-100,0%	042 Opérations d'ordre			
023 Virement à la section d'investissement	515 700	230 490	-55,3%	002 Résultat de fonctionnement reporté		au BS	
Epargne brute	521 700	230 490					
Epargne nette	301 700	10 490					
Section d'investissement				Section d'investissement			
	BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024		BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024
Dépenses	1 477 197	792 000		Recettes	1 477 197	792 000	
16 Remboursement des emprunts	220 000	220 000	0,0%	10/13 Dotations, Subventions	371 580	44 000	-88,2%
20/23/27 Dépenses d'équipement	1 237 197	572 000	-53,8%	1 068 Excédents de fonctionnement capitalisés			
20/23/27 reports				16 Emprunts	563 917	517 510	-8,2%
458 Opérations pour compte de tiers				458 Opérations pour compte de tiers			
020 Dépenses imprévues				024 Produit de cessions d'immobilisations			
040 Opérations d'ordre (transferts)				040 Amort. Provisions & autres op. d'ordre	6 000	0	-100,0%
041 Opérations patrimoniales	20 000			021 Virement de la section de fonctionnement	515 700	230 490	-55,3%
				041 Opérations patrimoniales	20 000		
TOTAL GENERAL	2 677 397	1 987 700	-25,8%	TOTAL GENERAL	2 677 397	1 987 700	-25,8%

Le budget GEMAPI est équilibré à 1,98M€ dont 1,19M€ en fonctionnement et 7,92K€ en investissement.

Le budget est financé principalement par la taxe GEMAPI représentant 1M€.

Détail des investissements du budget annexe GEMAPI.

QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	372 000
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	200 000
TOTAL	572 000

En 2025, les investissements les plus importants seront la réfection de l'ouvrage hydraulique de Bérigo (Batz/Mer) et la finalisation du renforcement des digues environnantes.

E - Budget Transport – Mobilité

Budget Transport - Mobilité - Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement			BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024	Section de fonctionnement			BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024
Dépenses			4 740 000	14 060 062	196,6%	Recettes			4 740 000	14 060 062	196,6%
011	Charges à caractère général		4 469 700	12 507 946	179,8%	70	Produits de l'exploitation		610 000	850 000	39,3%
012	Charges de personnel		200 000	590 000	195,0%	73	Impôts et taxes			2 859 311	
65	Autres charges de gestion		23 000	35 000	52,2%	74	Dotations, subventions, participations		4 115 000	10 309 751	150,5%
66	Charges financières		5 000		-100,0%	75	Autres produits de gestion courante		5 000	0	-100,0%
67	Charges exceptionnelles			1 000		77	Produits exceptionnels		10 000	0	-100,0%
042	Dotations et autres opérations d'ordre			127 000		042	Opérations d'ordre			41 000	
023	Virement à la section d'investissement		42 300	799 116	1789,2%	002	Résultat de fonctionnement reporté			au BS	
Epargne brute			42 300	885 116		0					
Epargne nette			42 300	885 116							
Section d'investissement			BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024	Section d'investissement			BP 2024	BP 2025	BP 2025/BP 2024
Dépenses	Dépenses		42 300	2 927 829		Recettes			42 300	2 927 829	
16	Remboursement des emprunts					10/13	Dotations, Subventions				
20/23/27	Dépenses d'équipement		42 300	2 886 829	6724,7%	1 068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
20/23/27	reports					16	Emprunts			2 001 713	
458	Opérations pour compte de tiers					458	Opérations pour compte de tiers				
						024	Produit de cessions d'immobilisations				
020	Dépenses imprévues					040	Amort. Provisions & autres op. d'ordre		0	127 000	
040	Opérations d'ordre (transferts)			41 000		021	Virement de la section de fonctionnement		42 300	799 116	1789,2%
041	Opérations patrimoniales					041	Opérations patrimoniales		0		
TOTAL GENERAL			4 782 300	16 987 891	255,2%	TOTAL GENERAL			4 782 300	16 987 891	255,2%

Le budget annexe Transport-Mobilité a été créé à compter du 1^{er} septembre 2024. L'année 2025 est la première année complète de ce nouveau budget annexe. Il est équilibré à 16,9M€ dont 14M€ en fonctionnement et 2,9M€ en investissement.

Le budget est financé par des participations financières des Régions Pays de la Loire et Bretagne mais également par le budget principal de l'Agglo pour un montant global de 10 M€. Les tarifs appliqués aux usagers abondent également les recettes de ce budget.

Le montant global d'investissement s'élève à hauteur de 2,8 M€ pour prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2025, la mise en œuvre de la nouvelle délégation de services publics relative aux transports collectifs.

II – PRESENTATION CONSOLIDEE

Présentation des budget primitifs consolidés (hors budget annexe ZAE)

Section de fonctionnement				Section de fonctionnement			
	BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses	104 570 574	119 989 165	14,7%	Recettes	104 570 574	119 989 165	14,7%
011 Charges à caractère général	33 196 540	45 558 277	37,2%	70 Produits de l'exploitation	21 393 949	26 511 874	23,9%
012 Charges de personnel	19 251 056	21 653 005	12,5%	73 Impôts et taxes	66 939 954	70 069 120	4,7%
65 Autres charges de gestion	14 302 279	13 016 662	-9,0%	74 Dotations, subventions, participations	12 866 157	19 817 321	54,0%
66 Charges financières	1 193 200	928 310	-22,2%	75 Autres produits de gestion courante	252 236	199 450	-20,9%
014 Atténuations de produits	16 459 571	16 311 154	-0,9%	76 Produits financiers	84 900	84 900	0,0%
67 Charges exceptionnelles	21 100	49 100	132,7%	013 Atténuations de charges	40 000	280 000	600,0%
68 Dotations aux provisions	-	-		77 Produits exceptionnels	10 000	1 000	-90,0%
022 Dépenses imprévues	-	20 000		78 Reprise sur provisions	-	-	
042 Dotations et autres opérations d'ordre	13 140 608	12 194 200	-7,2%	042 Opérations d'ordre	2 983 378	3 025 500	1,4%
023 Virement à la section d'investissement	7 006 220	10 258 457	46,4%	002 Résultat de fonctionnement reporté		au BS	

Epargne brute	17 163 450	19 427 157
Epargne nette	11 671 450	13 885 157

Section d'investissement				Section d'investissement			
	BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024		BP 2024	BP 2025	BP 2025/ BP 2024
Dépenses	41 258 991	46 740 768	13,3%	Recettes	41 258 991	46 740 768	13,3%
16 Remboursement des emprunts	5 492 000	5 542 000	0,9%	10/13 Dotations, Subventions	6 667 322	3 005 995	-54,9%
21/23 Dépenses d'équipement	31 447 493	37 082 613	17,9%	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	
26 Participations et créances rattachées	60 600	60 600		16 Emprunts	13 255 046	20 498 161	54,6%
27 Autres immobilisations financières	550 100	386 100	-29,8%	27 Autres immobilisations financières	459 375	40 000	-91,3%
458 Opérations pour compte de tiers	175 420	113 955		458 Opérations pour compte de tiers	175 420	193 955	10,6%
				024 Produits de cessions immo. (M14)	5 000	20 000	300,0%
020 Dépenses imprévues	-	-		040 Amort. provisions et autres op. d'ordre	13 140 608	12 194 200	-7,2%
040 Opérations d'ordre	2 983 378	3 025 500	1,4%	021 Virement de la section de fonctionnement	7 006 220	10 258 457	46,4%
041 Opérations patrimoniales	550 000	530 000		041 Opérations patrimoniales	550 000	530 000	
TOTAL GENERAL BUDGET	145 829 565	166 729 933	14,3%		145 829 565	166 729 933	14,3%

A - L'EPARGNE

Budget consolidé

A	RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors opérations d'ordre)	116 963 665	
	Dont Produits d'exploitation (c/70)	26 511 874	
	Impôts et taxes	70 069 120	
B	DEPENSES DE GESTION (hors opérations d'ordre)	96 608 198	
	Dont Charges à caractère général	45 558 277	
	Charges de personnel	21 653 005	
	Atténuations de produits (AC, ...)	16 311 154	
C	EPARGNE DE GESTION (A-B)	20 355 467	
	Frais financiers	928 310	
D	EPARGNE BRUTE (C-frais financiers)	19 427 157	14,64%
	Capital des emprunts	5 542 000	
E	EPARGNE DISPONIBLE OU NETTE (D-capital)	13 885 157	11,87%

Trois indicateurs d'épargne apparaissent dans ce tableau (budgets consolidés) :

L'épargne de gestion

D'un montant de 20 355 467€, elle permet de constater **l'écart entre les recettes et les dépenses courantes de la collectivité**. Les postes de dépenses courantes sont représentés par trois grandes masses principales : les charges d'administration (achats, entretien, prestations de services), les charges de personnel et les charges dites de transferts qui sont, soit reversées aux communes, soit à des tiers au titre des participations et des subventions. Les recettes sont composées en majeure partie par la fiscalité directe (45,9M€ sur le budget principal et 20,1M€ sur le budget annexe Déchets). Les autres recettes découlent des produits de l'exploitation des services (budget principal et budgets annexes : part collectivité notamment pour l'eau et l'assainissement et les transports).

L'épargne brute

D'un montant de 19 427 157€ ; cela correspond à l'épargne de gestion déduite des frais financiers de la dette qui sont payés sur le budget de fonctionnement mais qui sont rattachés à la dette de la collectivité. Cet indicateur est le plus important car c'est ce qu'il reste réellement de disponible pour financer les investissements, en priorité le capital des emprunts et ensuite les investissements.

L'épargne nette

D'un montant de 13 885 157€, c'est l'épargne brute après remboursement du capital des emprunts, elle correspond à la part nette qui permet de financer les investissements. Le complément nécessaire pour financer les investissements de l'année est assuré par d'éventuels nouveaux emprunts dans la limite des capacités à emprunter de la collectivité. Cette limite est mesurée par le ratio de capacité de désendettement (ou solvabilité) qui établit le rapport entre l'encours de la dette sur l'épargne brute. Comme examiné lors du débat d'orientation budgétaire, cette limite a été fixée pour l'agglomération à 8 ans. Pour l'année 2025, la solvabilité s'élève à 2,59 années, soit bien en deçà de ce plafond de 8 ans. Le niveau de l'épargne nette (ou disponible) pour financer les investissements reste d'un niveau très correct, soit 11,8%.

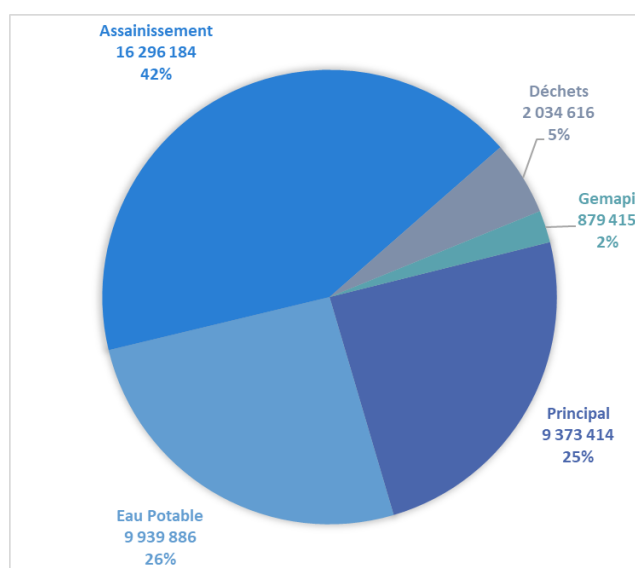
L'EPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL

Si ces 3 niveaux d'épargne sont d'un niveau satisfaisant en vision consolidée, un point de vigilance particulier s'impose à la lecture du budget principal. En effet les budgets annexes disposent de leurs propres recettes d'exploitation liées directement au service rendu : les redevances d'eau potable et d'assainissement payées directement par les usagers. Les épargnes disponibles de ces budgets annexes peuvent donc financer les investissements. Les déchets sont financés par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le budget GEMAPI par une taxe GEMAPI.

Il est à noter que le budget principal est financé pour majeure partie par la fiscalité directe (ménages et entreprises), d'où la très grande sensibilité de cette ressource, d'autant qu'une bonne partie de cette fiscalité se trouve désormais gelée par des compensations de l'Etat (à la suite de la disparition de la taxe d'habitation et de la CVAE pour les collectivités) et donc pour laquelle la collectivité n'a plus autant de marge de manœuvre. L'épargne nette du budget principal reste positive (8,06%) mais son niveau doit rester suffisant pour permettre une programmation des investissements qui réponde aux besoins du territoire.

B- LA DETTE

Répartition de l'encours total : 38,5M€



La part la plus importante de l'endettement reste toujours au niveau du budget d'assainissement (qui continue néanmoins de se désendetter ces dernières années) pour 16M€ en raison des travaux importants et leur poursuite par le nouveau délégataire depuis la création de la communauté d'agglomération.

Avec la création en 2023 de deux nouveaux budgets annexes, la dette impactant pour partie le budget principal, a été répartie sur les budgets annexes respectifs GEMAPI (879 K€) et le budget Déchets (2 M€) pour les travaux d'investissement les concernant.

La solvabilité globale est de 2,59 (exprimée en années) ce qui reste inférieur à la limite de 8 années fixée lors du débat d'orientation budgétaire.

IV – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les grandes thématiques du budget primitif 2025 sont exposées dans les fiches suivantes en faisant le lien avec le projet de territoire.

Les projets sont répartis selon les ambitions du projet de territoire, rappelées ci-dessous :

Les ambitions du projet de territoire

A - un territoire accélérateur de la transition écologique

B - un territoire porteur du bien vivre pour tous

C - un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Eau

Les grandes orientations pour 2025

En matière de qualité des milieux aquatiques, l'Agglo est arrivée au terme du Programme Eaux et milieux Aquatiques 2018-2022 et des contrats signés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des pays de la Loire. 2025 sera consacré à poursuivre le bilan de ce programme et construire un nouveau contrat. L'étude portant sur l'établissement des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, terminées, seront traduites dans le SCOT et utilisées dans les PLU. Elles alimenteront également la production d'un nouveau programme de travaux sur les cours d'eau. Ces derniers, en faveur de la renaturation des cours d'eau et marais se poursuivent conformément aux objectifs contractuels et réglementaires. Enfin, la vigilance et les efforts sont permanents sur les questions de qualité sanitaire des sites de baignade, conchylicoles et de pêche à pied de loisir et professionnelle. Des démarches bassin-versant de recherche et élimination de pollutions bactériologiques seront lancées sur les sites les plus fragiles. Les réflexions sur la préservation de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique en particulier pour l'agriculture se poursuivent, en lien avec la profession agricole.

A

Les projets majeurs 2025

Faire le bilan du programme Eau et milieux aquatiques 2018-2022 et construire un nouveau programme (30.000 €)

Poursuivre les travaux de renaturation des cours d'eau et restauration des marais (GEMAPI) (176.000 €)

Prévention et gestion des déchets

Les grandes orientations pour 2025

- Envoi des premières tonnes d'ordures ménagères pour le traitement au centre de traitement de valorisation de Nantes Métropole
- Poursuite des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : programme de biodéchets et de réduction des ordures ménagères, poursuite des études et analyses des pratiques sur les fréquences de collecte.

A

Les projets majeurs 2025

- Poursuite des études pour le centre de valorisation des déchets à St Servais – La baule
- Premiers versements pour le projet de groupement d'autorité concédante pour le futur site de traitement et de valorisation des déchets ménagers
- Renouvellement de matériels de la compétence et renouvellement de bennes à ordures ménagères

Environnement et économies primaires

Les grandes orientations pour 2025

En matière de gestion des risques naturels, 2025 sera la première année pleine de gestion du système d'endiguement des marais salants du bassin de Guérande. A ce titre, l'Agglo prendra en maîtrise d'ouvrage directe des travaux jusqu'à présent réalisés par l'Association Syndicale Autorisée des marais salants du bassin de Guérande : maçonnerie sur le perré maçonné, entretien des vannages, etc.

2025 sera également l'année de lancement des études indispensables à l'élaboration du PAPI 2 et de définition d'un programme lourd d'amélioration du niveau de performance des digues du système d'endiguement. Empêchés en 2024 en raison d'argiles trop humides, les travaux de remise en état de l'ouvrage du Bérigo et des digues de marais salants devraient commencer à l'automne 2025.

L'approbation d'une stratégie locale de gestion du trait de côte interviendra au premier semestre 2025. L'entretien courant du système d'endiguement de l'Etier du Pouliguen et les travaux sur les talus des marais salants du bassin du Mès restent des opérations importantes pour garantir respectivement le niveau de protection des personnes et des biens ainsi que de l'outil de travail des paludiers.

En matière de biodiversité, le début de l'année 2025 devraient voir l'approbation de la stratégie biodiversité pour l'agglo et son territoire, la construction d'un plan d'actions par suite de la réalisation des Atlas de Biodiversité Communaux (ABC) sur les communes de Férel, Camoël et Pénestin, la poursuite de l'élaboration des ABC sur les communes de Piriac-sur-Mer, La Turballe, Le Croisic, Batz-sur-Mer et Le Pouliguen. Après avoir conduit les travaux de restauration des marais du Branzais et de Men Armor à Pénestin, l'agglo devient en 2025 officiellement le gestionnaire pour le compte du Département du Morbihan.

A

L'agglo renouvellera en 2025 le partenariat triennal avec la Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire-Océane (CPIE Loire-Océane) dont les actions apportent un volet sensibilisation et acculturation du grand public et des scolaires dans le domaine de la biodiversité, des milieux aquatiques de l'énergie et du climat.

La lutte contre les espèces dommageables à la communauté se poursuivent. Ces espèces sont : les moustiques des marais salés/saumâtres, le Baccharis halimifolia, la Jussie, les rongeurs aquatiques envahissants (ragondins et rats musqués) ainsi que le Frelon asiatique. Le développement de la jussie notamment prend une ampleur inédite sur l'étang de Sandun

Pour le pôle énergie-climat, le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de l'agglo permettra d'établir un plan de transition pour réduire nos émissions. Le développement de l'énergie solaire se poursuit avec le dépôt du permis de construire du projet de Keraline et la perspective d'autres projets autour des zones d'accélération des énergies renouvelables, ainsi que la formalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables. Une réflexion sur la création d'une filière bois-énergie bocager sur le sud du territoire sera lancée. L'Agglomération continue à financer l'association ALISEE qui assure l'animation de l'espace d'information France RENOV pour les entreprises. Enfin l'évaluation à mi-parcours du PCAET permettra de pouvoir adapter son plan d'actions aux priorités stratégiques et réalités pragmatiques

En matière d'Agriculture, pour donner suite au renouvellement de la convention quinquennale de partenariat avec les deux chambres d'Agriculture des Pays de la Loire et de Bretagne, les actions se poursuivent dans le champ du foncier, de l'environnement, du bois énergie, de la plantation de haies, de la transmission des exploitations agricoles, de la ressource en eau pour la profession agricole notamment.

Le suivi des ventes en zones A et N des PLU (convention SAFER) perdure avec une petite dizaine de demandes de préemption en révision de prix attendues de la part de l'Agglomération. Dans le PEAN, les travaux sur le site du bâtiment CTO vont se poursuivre avec la dépollution du site et l'achèvement des opérations avant la viabilisation du site. 2025 sera la première année complète de mise en oeuvre de la Charte Forestière de Territoire, mission qui n'a officiellement commencé qu'au 1er novembre 2024. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT), en partenariat avec le Parc naturel régional de Brière, la Comcom de Pontchâteau-Saint Gildas et Saint Nazaire agglo devrait se poursuivre, si le dossier de candidature au PAT 2 est approuvé par les financeurs.

Les projets majeurs 2025

Dans le domaine de la prévision des risques littoraux : Définition d'un nouveau PAPI et études de définition d'un programme de travaux lourds sur les digues du Système d'endiguement des marais salants du bassin de Guérande : 50.000 € - Travaux suite à la prise en gestion du système d'endiguement des marais salants du bassin de Guérande : 100.000 €

Dans le domaine de la Biodiversité : Elaboration des atlas de biodiversité communale de Piriac-sur-Mer, la Turballe, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen et poursuite des ABC pour les communes du Morbihan : 80.000 €

Dans le domaine du climat et de l'énergie : Dépenses en faveur des économies d'énergie et les énergies renouvelables : 50.000 €

Dans le domaine des Economies Primaires : Démolition du bâtiment CTO et études d'implantation des nouveaux équipements : 300.000 €

Habitat – Santé – Cohésion sociale

Les grandes orientations pour 2025

2025 sera une étape importante dans la mise en œuvre des ambitions du territoire en matière d'habitat et de logement, avec la mise en place du Pacte Territorial France Rénov en partenariat avec l'ANAH. 2025 sera ainsi l'année de la concrétisation des orientations stratégiques du 3e PLH relatives à l'amélioration performante du parc privé et à la réponse aux besoins liés au vieillissement. Le dispositif existant d'information, de conseil, d'orientation et d'aides à l'amélioration de l'habitat sera en effet redéfini afin de gagner en performance et permettre « à tout le monde un parcours résidentiel de qualité ». 2025 sera également l'année de la montée en puissance du nouveau dispositif d'aides au logement social d'intérêt communautaire avec l'octroi des premières subventions aux bailleurs et subventions aux communes pour l'acquisition foncière. Enfin, 2025 sera l'occasion de poursuivre les travaux sur la cotation de la demande en logement social dans le cadre de la réforme des attributions.

Concernant les actions en faveur de la santé et de la prévention des publics fragiles, l'année 2025 sera sous le signe de la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et le lancement des premières actions concrètes sur le territoire. Il s'agira également de mener des actions coordonnées entre le CLS et de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance signée en 2024.

Concernant l'accueil des gens du voyage, 2025 sera une année d'engagement des études pour la réalisation de la future aire de grand passage aux Forgettes à Herbignac. L'Agglomération poursuivra également sa participation aux travaux de révision du schéma menés par l'Etat et le Département.

Les projets majeurs 2025

Production de résidences principales pérennes et abordables pour la population locale

(aides aux opérateurs et aides à l'acquisition foncière des communes)

1 600 000 € en investissement

Aménagement

Les grandes orientations pour 2025

En décembre 2022 la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été prescrite au regard notamment des évolutions législatives récentes (Loi Climat et Résilience, Loi 3 DS...) et de l'adaptation du territoire au changement climatique. Ce document stratégique vise à mettre en œuvre le nouveau Projet de Territoire axé autour de trois piliers : un territoire accélérateur de la transition écologique, un territoire en faveur du bien vivre pour tous, un territoire promoteur de l'union territoriale, en lien étroit avec les quinze communes membres de la Communauté d'Agglomération, lesquelles conservent la compétence PLU.

Dans ce contexte, s'instaurent la structuration d'une stratégie foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération mais aussi de ses quinze communes membres, notamment dans la perspective d'adapter la programmation résidentielle, économique au regard des politiques d'adaptation et de lutte face au changement climatique intégrant les objectifs du ZAN à 2050, d'optimisation foncière et de renouvellement urbain, les risques littoraux et les enjeux de réorganisation spatiale en articulation avec la loi littoral pouvant en découler.

En matière d'aménagement, les services de l'agglomération devront relever 3 défis :

- Le défi de l'ingénierie, des moyens et du pilotage technique en lien avec les communes membres de CapAtlantique La Baule-Guérande l'Agglo, autour notamment de l'observation foncière et du suivi de la consommation puis de l'artificialisation des sols ainsi que de la création d'une ingénierie pour la révision ou la modification de PLU,

- Le défi de la gouvernance en renforçant l'articulation entre le SCoT et l'ensemble des documents de planification et de programmation sectoriels tels que, le PLH, le PCAET, le futur PDM, ou les PLU notamment, ainsi que les autres dispositifs territoriaux actuellement à l'œuvre, notamment en matière de centralités (ORT, PVD, AMI centre bourg...),

- Le défi d'une opérationnalité accrue du projet de SCoT en termes de mise en œuvre au regard des échéances fixées par l'article 194 de la loi Climat et Résilience modifié (soit février 2027 pour les SCoT et février 2028 pour les PLU) pour respecter la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050 en lien avec la mise en compatibilité des PLU avec le SCoT « Climat ».

Les projets majeurs 2025

Projet de Révision SCoT 2023-2025 : Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui sera débattu début 2024 vise à mettre en perspective le nouveau projet de territoire et les grands enjeux d'aménagement dans une vision prospective à plus de 20 ans. Budget Investissement
Dépenses : Etude de Révision du SCoT : 118 908 euros -Evaluation juridique : 20 000 euros
Recettes (subventions) : 50 000 euros .

SPORT

Les grandes orientations pour 2025

Coordonner les actions relatives au développement de la pratique sportive pour tous : Faciliter l'accès aux centres aquatiques et encourager l'apprentissage de la nage et de la voile au niveau scolaire.

Développer les équipements sportifs d'intérêt communautaire en faveur des jeunes publics : Développer ou participer au développement d'équipements existants communautaires ou communaux d'intérêt communautaires, répondant à une mutualisation des pratiques en faveur des jeunes.

Accompagner les sportifs méritants, et les évènements sportifs « grand public » : Parrainer des évènements sportifs de club d'intérêt communautaires, coordonner l'accueil d'évènements sportifs nationaux à l'échelle du territoire, parrainer deux sportifs locaux porteurs de l'identité et des valeurs du territoire.

Les projets majeurs 2025

Soutenir (financer le transport) l'apprentissage de la natation et de la voile en milieu scolaire : 101 000€

Réfection du mur d'escalade de Saint Molf : 42 500 €

Accueil du tour des pays de la Loire : 10 000 €

Subvention pour des évènements sportifs d'intérêt communautaire : 10 000 €

Culture

Les grandes orientations pour 2025

Affirmer une démarche partenariale entre les communes, les partenaires et l'Agglo.

Améliorer la visibilité et la cohérence de l'action culturelle

Faciliter les mobilités et l'accès aux équipements culturels

Explorer les nouvelles opportunités pédagogiques offertes par la construction du nouveau conservatoire.

Les projets majeurs 2025

Finalisation du projet culturel de territoire.

Construction du Nouveau conservatoire intercommunal de musique

Rénovation et installation d'un orgue Flamand

Programmation "les 40 ans du Musée des Marais Salants"

Requalification du site du château de Ranrouët

Fresque sur le climat

Projet "château d'eau"

Délocalisation de certains enseignements du conservatoire

B

Solidarité territoriale

Les grandes orientations pour 2025

- Accompagnement des communes et des services de l'agglo dans la recherche de subventions d'investissement (mutualisation du service partenariats financiers)
- Replacer la communauté d'agglomération comme un acteur majeur au sein du bassin de vie et économique : valoriser les contractualisations financières de l'agglo avec les partenaires (FEDER/ITI, régions et CD44.
- Accompagner les communes dans la réalisation de leur projet structurant au travers des fonds de concours.

Les projets majeurs 2025

- Déploiement du dispositif des fonds de concours
- Exploration de nouveaux modes de financement

B

Tourisme

Les grandes orientations pour 2025

- Promouvoir un tourisme orienté vers le développement durable, préservant la qualité de vie et l'authenticité du territoire

- Promotion du tourisme sur les 4 saisons et les 15 communes à travers de campagne de promotion 100% digitale
- Développement d'une stratégie de valorisation du patrimoine culinaire du territoire

B

Les projets majeurs 2025

- Modernisation et digitalisation des offices du tourisme : création d'un concept de lieu de vie hybride entre le physique et le digital.
- Poursuite des accueils hors les murs, au plus proche des flux et des cibles : familles avec enfants, jeune couple sans enfants (véhicules AMI)
- Développer et valoriser le patrimoine culinaire du territoire : réalisation d'un carnet d'inspiration.

Mobilité

Les grandes orientations pour 2025

Développer l'usage du vélo pour les déplacements au quotidien par la concrétisation d'aménagements cyclables structurants (liaison la Baule Guérande secteur Chevrefeuille – Kerquessaud - kerivaud, liaison La Turballe – Piriac sur mer, liaison Pénestin - Camoel - Férel) et des études de faisabilité d'autres axes structurants.

B

Les projets majeurs 2025

Parvenir à signer un partenariat pour une nouvelle offre de Mobilité à déployer à compter de 2026.

Ressources

Les grandes orientations pour 2025

Un objectif important pour la collectivité est l'optimisation de ses moyens. Ainsi, un outil numérique permettant de partager des indicateurs financiers et RH sera déployé pour toutes les directions.

Cela facilitera le dialogue de gestion et contribuera à un meilleur suivi des ressources. Par ailleurs, l'analyse des dépenses de la collectivité sera étudiée sous l'angle de leur impact sur l'environnement à travers la réalisation d'un budget vert.

Bien que le projet de la relation usager ai pris fin en 2024, la qualité de l'accompagnement de nos usagers demeure au cœur de nos actions. Grâce aux indicateurs qui seront déployés, la collectivité souhaite continuer à progresser dans la démarche centrée usager, en augmentant le taux d'appels décrochés, en harmonisant les horaires d'ouverture au public de ses différents accueils et en développant un site internet plus intuitif et agréable pour nos usagers.

C

D'autre part, la qualité de vie et des conditions de travail reste en 2025, un sujet phare pour la collectivité qui continue de développer le pilier « être bien pour être encore meilleur ». Dans la poursuite des actions menées en 2024, avec l'aménagement du temps de travail et la mise en place des titres-restaurants, la collectivité a réalisé un travail important sur la valorisation de la rémunération des agents. Par ailleurs, la prévoyance est désormais déployée à l'ensemble. Des ateliers contribuant au bien-être des agents sont proposés tout au long de l'année.

Les projets majeurs 2025

- Réalisation d'une année de sensibilisation sur l'eau (été 2025 - été 2026)
- Déploiement d'un logiciel permettant de piloter au mieux les ressources au travers différents indicateurs
Budget : 189 650€
- Mise en place d'un budget vert
Budget : 14 000€
- Revalorisation de la rémunération des agents
Budget : 430 000€
- Déploiement d'un nouvel écosystème digital pour l'Agglo et les villes de Guérande et La Baule (plusieurs sites Internet)
Budget : 100 000€

Développement Economique

Les grandes orientations pour 2025

Maitriser le foncier économique : pérenniser le foncier économique disponible ; le mettre à disposition des entreprises par bail à construction.

Diversifier les activités économiques : Privilégier l'innovation, l'entrepreneuriat, les filières locales (nautisme, numérique...) et l'emploi local pour tous ; Accompagner les dynamiques collectives et l'évènementiel économique.

Optimiser la capacité d'accueil existante : optimiser l'usage des parcs existants par une restructuration si nécessaire et accompagner la densification de l'immobilier d'entreprises.

Créer des réserves économiques sur la dorsale : repositionner la capacité d'urbanisation résiduelle à vocation économique (dédiée aux filières stratégiques et aux entreprises de production et de transformation) sur des sites à proximité des pôles de vie, de logement et des axes de circulation.

Les projets majeurs 2025

Extension du parc d'activités de Prégovelin : 420 000 € (dont 385 K€ pour une avance de trésorerie)

Etudes pour l'extension des parcs d'activité du Poull'go et de Villejames : 105 000 €

Requalification du parc d'activité de Villejames (3ème tranche) : 882 000 €

Maintenance des parcs d'activités : 241 960 €

Animation des dynamiques collectives : 70 500 €

Subvention Mission locale : 163 000 €

Accompagner l'optimisation sur les parcs d'activités : 25 000 €